

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 887 065 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.12.1998 Bulletin 1998/53

(51) Int Cl.⁶: **A61G 17/08**

(21) Numéro de dépôt: **98500137.9**

(22) Date de dépôt: **05.06.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **23.06.1997 ES 9701736 U**

(71) Demandeur: **Bach Lahor, Santiago
08221 Terrassa (Barcelona) (ES)**

(72) Inventeur: **Bach Lahor, Santiago
08221 Terrassa (Barcelona) (ES)**

(74) Mandataire: **Espiell Volart, Eduardo Maria
R. VOLART PONS Y CIA. S.L.
Pau Claris, 77, 2.o, 1.a
08010 Barcelona (ES)**

(54) **Tableau-urne pour des cendres d'inhumation**

(57) Tableau-urne pour des cendres d'inhumation, caractérisé en ce qu'il est constitué par un cadre, dont la zone au front délimite un vaste espace quadrangulaire ouvert, dans lequel se trouve située une urne étanche dans laquelle on dépose les cendres et devant cette urne une feuille graphique, l'être cher, protégé par le verre transparent approprié au front, l'ensemble étant complété d'une feuille de protection arrière, tout cela logé entre les quatre côtés du cadre qui a une profondeur appropriée pour y loger le composant urne, la plaque de protection arrière étant fixée par des agrafes doublées que le cadre possède au bord arrière de ses qua-

tre côtés, en pouvant l'ensemble suspendu ou bien appuyé sur une surface. L'urne dite est constituée par deux parois verticales plates transparentes, fixées sur un bâti interne, lequel bâti est constituée par une traverse horizontale inférieure et deux montants latéraux verticaux unis à leurs angles inférieurs par des équerres pourvues de goujons dentés pour l'emboîtement intérieur, et le bâti étant complété par une traverse supérieure praticable qui, lorsqu'elle sera retirée, permettra l'accès à l'intérieur du creux et qui, dès que les cendres auront été déposées, fermera l'espace. Le cadre peut avoir toute forme géométrique comprenant l'urne.

EP 0 887 065 A2

Description

Le présent brevet concerne un tableau-urne spécialement destinée notamment à héberger de façon tout à fait hermétique, les cendres provenant de l'inhumation et dont les caractéristiques essentielles sont décrites ci-après.

La pratique de l'inhumation est chaque fois plus étendue, une pratique qui s'appuie sur diverses directives de type sanitaire et pratique également, si l'on tient compte du manque d'espace dans plusieurs lieux empêchant que les cimetières ou nécropoles soient agrandis.

Les cendres provenant de l'inhumation du cadavre sont restées, jusqu'à présent, recueillies dans des récipients appropriés, préférablement dans des pots ou assimilés, ayant leur aspect et finition extérieurs en consonance avec le but de respect et de souvenir que cet objet entraîne, en occupant un endroit privilégié dans l'ambiance familiale.

Cette pratique, pour des raisons évidentes d'affection envers Les personnes décédées, s'est également étendue aux animaux familiers.

Le brevet objet de la présente description, étant donnée la demande causée par les facteurs de type social et émotionnel exposés ci-avant, offre une nouvelle possibilité de conserver les cendres de l'être cher, en offrant, en même temps que la garantie de la fermeture totale de la zone dans laquelle les cendres restent situées, la possibilité de compléter l'ensemble de souvenirs avec l'aménagement facile d'un élément graphique, parfaitement encadré et protégé, se rapportant directement ou indirectement à l'être dont les cendres sont déposées là, tels que des photographies de celui-ci ou bien des photographies ou des dessins de lieux ou de scènes de sa vie, tout cela pour un meilleur souvenir en même temps que pour la conservation des restes inhumés dont il a été question depuis le début.

Tout cela est complété par la possibilité de placer le tableau-urne objet de cette invention dans la position classique sur un bureau ou bien suspendu d'une cloison ou d'un mur, comme on voudra.

Tout ce qui a été décrit précédemment est obtenu de façon pratique et bon marché par le biais d'un tableau-urne objet de l'invention, des dessins étant annexés à cette description dans lesquels, à titre d'exemple non limitatif de la réalisation pratique, on a représenté un tableau-urne conformément aux caractéristiques essentielles de cet brevet.

Dans ces dessins,

la figure 1 est une vue en perspective de l'ensemble complètement éclatée, dans laquelle on observera l'agencement des divers éléments composant le tableau-urne;

La figure 2 est une vue de front, éclatée en partie, du composant urne;

La figure 3 est une vue de côté de cette urne, cor-

respondant complètement à la figure précédente et coupée selon $\overline{AA}$;

La figure 4 est une vue de front, complètement montée, de la propre urne, elle montre un des coins coupé en partie, pour permettre d'observer l'agencement des éléments qui la composent.

La figure 5 est une vue en perspective, à plus grande échelle, de la zone du coin cité dans la figure précédente.

La figure 6 est une coupe en profil du tableau-urne, dans la version pour le placer comme tableau suspendu; et

La figure 7 est une vue en profil du tableau-urne coupé en partie, dans une version pour placer sur un bureau.

En suivant les dessins, on observe le tableau-urne pour cendres d'inhumation, constitué par un cadre quadrangulaire (1), présentant un rebord (1a) approprié orné ou non, ayant toute sa zone centrale quadrangulaire ouverte. Ce cadre (1) présente ses quatre côtés (1b) ayant une largeur suffisante pour héberger à leur intérieur l'ensemble d'éléments juxtaposés qui, comme il est observé dans les diverses figures, mais spécialement dans la figure 1, composent le tableau-urne de l'invention.

Immédiatement au-dessous des parties du front (1a) il se trouve un verre transparent (2) qui protège une feuille (3) qui sera préférablement une référence précise, soit à la propre figure de l'être cher dont les cendres sont déposées, soit une référence photographique ou illustrée de lieux, objets, scènes ou assimilés concernant sa vie et son activité.

L'urne proprement dite (4) est agencée immédiatement derrière la feuille (3) et derrière l'urne, facultativement, on pourra placer une feuille résistante de protection et de fermeture (5) qui restera fortement fixée également par des agrafes (6) qui se plieront sur la propre feuille de fermeture (5) ou bien simplement sur l'urne (4) en conservant ainsi le reste des éléments immobilisés à l'intérieur du tableau-urne (1).

Si l'on souhaite placer l'ensemble suspendu d'une cloison ou d'un mur, il suffira de placer sur le bord supérieur (1b) postérieur du cadre un anneau approprié (7); dans la variante dans laquelle on souhaite placer le cadre sur une surface horizontale, table, étagère ou assimilé, la feuille de fermeture arrière (5) aura logiquement un socle de support (8).

L'urne proprement dite (4), représentée dans les figures 2 à 4, est constituée par deux murs plats verticaux préférablement transparents (9a) et (9b), qui restent séparés, en laissant un creux donné entre eux, en même temps qu'ils restent parfaitement fixés, car ils sont collés sur un bâti intérieur, constitué par une traverse horizontale inférieure (10a) et deux montants verticaux (11a) et (11b). Ces deux montants restent solidarisés avec la traverse inférieure (10a) par leurs extrémités, au moyen d'équerres d'union (12) dont les goujons en angle droit

pénètrent à l'intérieur des éléments qu'ils solidarisent. Ces goujons, aussi bien verticaux (12a) qu'horizontaux (12b) sont pourvus de dents (13) qui rendent difficile une séparation accidentelle des divers éléments.

L'urne est complétée par la traverse supérieure (10b) située de sorte qu'elle puisse être élevée assez facilement, comme illustre la figure 2, afin de laisser ouverte la partie supérieure du creux constitué entre les deux murs transparents verticaux (9a) et (9b).

Cette traverse supérieure (10b) possède également, à ses extrémités, des équerres d'union (12), dont les goujons verticaux (12a) seront introduits à l'intérieur des montants verticaux respectifs (11a) et (11b) en fermant complètement le creux, tel qu'indique la figure 4, en conservant en parfaites conditions d'étanchéité les cendres (14) qui y sont déposées.

L'ensemble étant agencé tel qu'il a été décrit, son utilisation sera la suivante: en séparant la plaque arrière protégeant la fermeture (5), on pourra très facilement retirer de l'intérieur du cadre (1) l'urne proprement dite ainsi que la feuille graphique (3), et il ne restera dans la zone avant que le verre transparent (2) qui permet de visualiser cette feuille (3).

En retirant vers le haut la traverse supérieure (10b), le creux compris entre les deux plaques transparentes (9a) et (9b) devient accessible. Comme il a été décrit, ce creux, à l'intérieur duquel seront déposées les cendres (14) est délimité et fermé par le bâti constitué par la traverse inférieure (10a) et les montants latéraux (11a) et (11b).

Dès que l'on aura versé les cendres (14) à l'intérieur de l'urne, on fermera ce creux en plaçant la traverse supérieure (10b), en emboîtant les goujons verticaux (12a) des équerres (12), à l'intérieur des montants verticaux (11a) et (11b). Les cendres déposées là seront visibles à travers les murs verticaux transparents (9a) et (9b).

L'urne (4) sera à nouveau placée à l'intérieur du cadre (1) où elle restera à l'abri et cachée. Pour arriver à immobiliser complètement l'urne par rapport au cadre, on scellera avec de la silicone ou assimilé. (Non représentée dans les dessins).

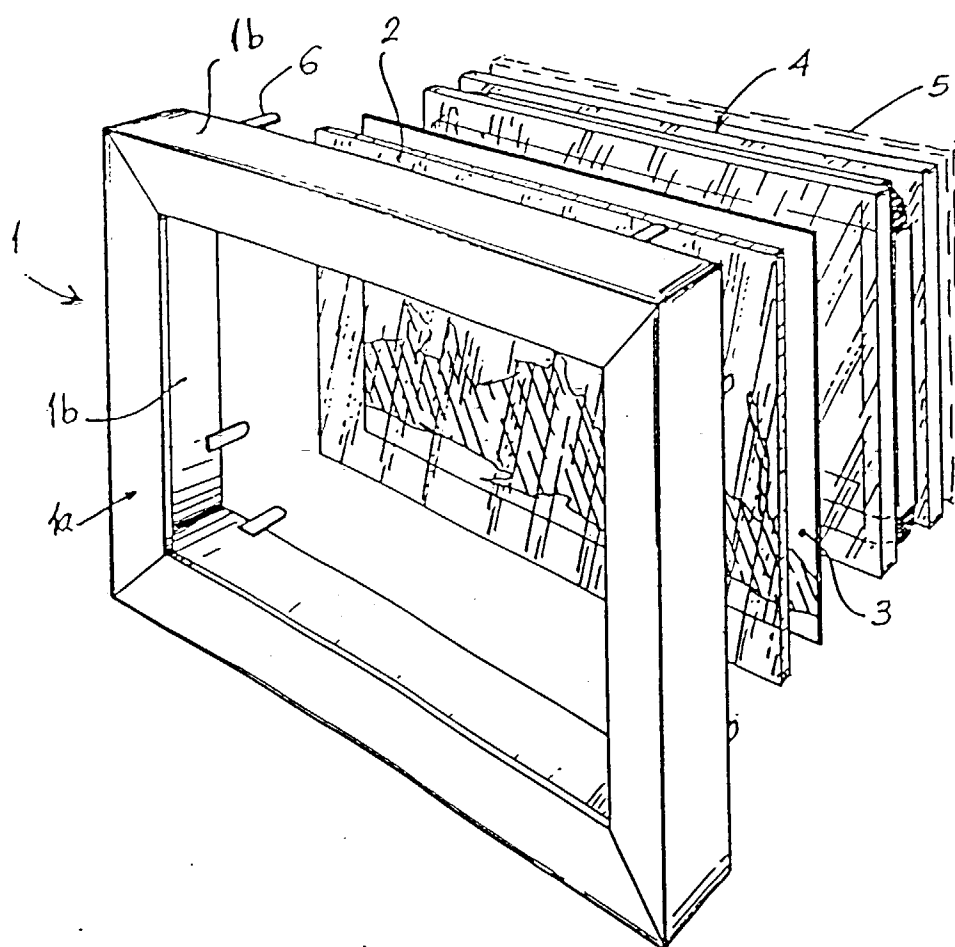
Il est évident que la forme du cadre et des éléments composants restants pourrait avoir tout autre forme géométrique, ce qui pourrait donner lieu à ce que même l'élément urne principal adopte cette forme.

Il faut signaler que, évidemment, en plus des variantes de son agencement, suspendu ou appuyé, ainsi que de l'utilisation aussi bien pour conserver les cendres provenant de l'inhumation d'êtres chers que d'animaux familiers, le tableau-urne objet de cette invention pourrait avoir une infinité de variantes de décoration et d'aspect extérieur, de dimensions et de formes, ainsi que de qualité des matériaux employés pour sa réalisation pratique, en n'altérant en rien l'essentialité de l'invention, qui est résumée dans les revendications suivantes.

Revendications

1. Tableau-urne pour des cendres d'inhumation, caractérisé en ce qu'il est constitué par un cadre, dont la zone au front délimite un vaste espace quadrangulaire ouvert, dans lequel se trouve située une urne étanche dans laquelle on dépose les cendres de l'être cher et devant cette urne une feuille graphique, photo ou dessin, concernant directement ou indirectement l'être cher, protégé par le verre transparent approprié au front, l'ensemble étant complété d'une feuille de protection arrière, tout cela parfaitement logé entre les quatre côtés du cadre qui a une profondeur appropriée pour y loger le composant urne, la plaque de protection arrière étant fixée par des agrafes doublées que le cadre possède au bord arrière de ses quatre côtés, en pouvant agencer l'ensemble suspendu à une cloison ou à un mur ou bien appuyé sur une surface horizontale, la plaque arrière ayant pour cela un socle de support.
2. Tableau-urne pour des cendres d'inhumation, selon la revendication précédente, caractérisé en ce que l'urne proprement dite est constituée par deux parois verticales plates transparentes permettant voir les cendres déposées à son intérieur, ces parois étant fixées sur un bâti interne, délimitant un creux dans lequel seront aménagées les cendres, ce bâti étant constitué par une traverse horizontale inférieure et deux montants latéraux verticaux unis à leurs angles inférieurs par des équerres pourvues de goujons dentés pour l'emboîtement intérieur, et le bâti étant complété par une traverse supérieure praticable qui, lorsqu'elle sera retirée, permettra l'accès à l'intérieur du creux et qui, dès que les cendres auront été déposées, fermera l'espace quand les goujons dentés emboîteront leurs extrémités à l'intérieur des montants latéraux.
3. Tableau-urne pour cendres d'inhumation, selon la revendication 1, se caractérisant en ce que le cadre peut avoir toute forme géométrique en laissant un espace ouvert concordant avec cette forme, avec quoi les éléments complémentaires l'urne y comprise peuvent adopter cette forme.

FIG. 1



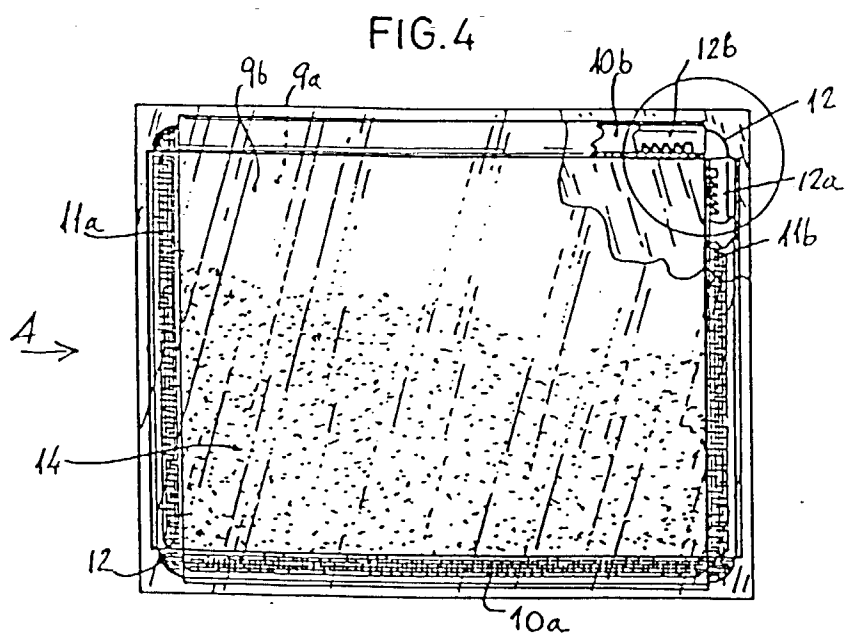
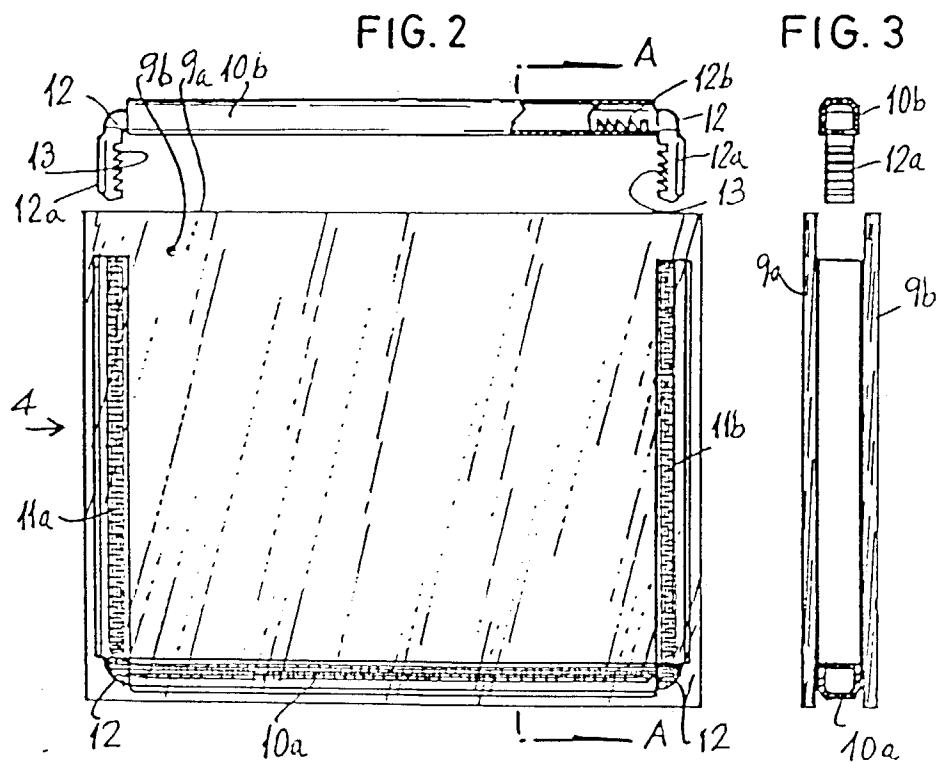


FIG.5

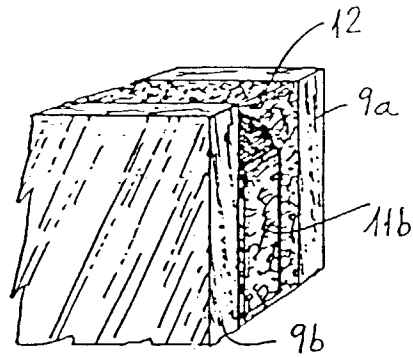


FIG.6

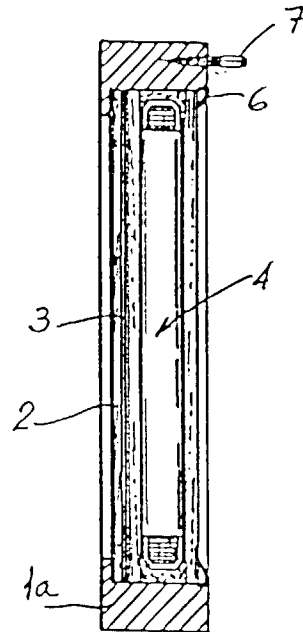


FIG.7

